

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 200/2023

A LA SOCIETE INSTAPRINT

Après avoir reçu le contrat du marché n°MINEPSP/PMD/840/84/267/2012, conclu avec le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel « EPSP », pour un montant total hors taxe de dollars américains huit cent un mille trois cent trente-sept centimes (USD 801 330,70) et confirme le paiement de la redevance de 0,4% dudit montant soit dollars américains trois mille deux cent cinq, trente-deux centimes (USD 3 205,32).

Fait à Kinshasa, le 06/11/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général  
Benoit Kilobal Kalombo